

Dossier de presse



Aide au retour à domicile après hospitalisation

Une offre de prévention

La sortie d'hospitalisation est une période de fragilité pour le malade, qui quitte l'état de patient pris en charge et entouré par l'équipe médicale et paramédicale. Il a d'ailleurs été constaté qu'une préparation insuffisante de cette dernière génère une augmentation du taux de ré-hospitalisations précoces. A contrario, plusieurs études semblent démontrer que la mise en place d'un protocole d'organisation de la sortie permet une diminution du taux de réadmissions, en particulier concernant les patients âgés.

Dans ce contexte, et dans le cadre de leur politique en faveur du bien vieillir, les différents régimes de retraite que sont la Caisse de retraite et de santé au travail Midi-Pyrénées (Carsat), les Mutualités sociales agricoles Midi-Pyrénées Sud et Midi-Pyrénées Nord (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI), proposent parmi leurs offres de service l'**Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation** (dite « ARDH »).

Le principe

Cette aide personnalisée permet aux retraités ayant été hospitalisés, une prise en charge globale et temporaire lorsqu'ils retournent chez eux. Grâce à une coordination entre les caisses de retraites et les établissements de soins ou les services d'aide à domicile, l'ARDH peut être mise en place dès le retour à domicile du retraité et peut prendre la forme d'une aide au ménage et/ou aux courses, de portage de repas, d'une mise en place de télé-alarme, etc.

Quelques chiffres

En 2016, **7839** Aides au Retour à Domicile après Hospitalisation ont été accordées par les trois régimes :

- ✓ **488** pour la MSA Midi-Pyrénées Sud & **866** pour la MSA Midi-Pyrénées Nord
- ✓ **328** pour le RSI
- ✓ **6157** pour la Carsat Midi-Pyrénées

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent pour une offre commune !

Conscients des enjeux liés à la préparation et à la prise en charge du retour à domicile après hospitalisation des retraités, les trois premiers régimes de protection sociale obligatoire ont développé, dès le milieu des années 2000, une offre de service spécifiquement conçue pour accompagner les retraités fragilisés ; chaque organisme proposant des modalités de recours et d'intervention différentes.

Guidés par une volonté de lisibilité et dans une exigence d'équité de traitement, la Carsat Midi Pyrénées, la MSA Midi Pyrénées Nord, la MSA Midi Pyrénées Sud et le RSI, traduisent aujourd'hui leur engagement commun en harmonisant leur offre.

Une prestation unique

Depuis le 1^{er} octobre 2017, ces 4 organismes proposent en effet **une prestation inter-régimes unique**.

S'appuyant sur la diversité des expériences et la richesse des pratiques développées, cette offre, qui bénéficie depuis sa création d'une hausse constante du nombre de bénéficiaires, vise à gagner encore en visibilité tant auprès des établissements de santé qu'auprès des retraités.

En effet, en formalisant une procédure unique avec les établissements de santé et les structures d'aide à domicile, l'objectif est triple :

- ✓ harmoniser et étoffer les services proposés,
- ✓ accroître le recours à cette prestation
- ✓ garantir une équité de traitement pour l'ensemble des retraités

Nos missions

La MSA, 3ème régime de protection sociale en France, assure la protection sociale de l'ensemble de la population agricole (non-salariés et salariés/ actifs, retraités et ayants droit). Elle a pour mission de gérer le régime obligatoire des ressortissants agricoles (immatriculation, appel des cotisations, versement des prestations santé, famille et retraite), assurer le fonctionnement de l'action médicale (médecine préventive, médecine du travail), mettre en place le contrôle médical, organiser la prévention des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) et proposer une action sanitaire et sociale. La région Midi Pyrénées compte deux caisses pluri départementales : la MSA Midi-Pyrénées Sud (départements Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées) et la MSA Midi-Pyrénées Nord (départements Aveyron, Tarn, Lot et Tarn et Garonne).

Le RSI a été créé en 2006, suite à la fusion des caisses de retraite AVA, ORGANIC et de la caisse maladie régionale CMR. Il assure la protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants (actifs et retraités) artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux (pour la maladie), et de leurs ayants droit. A ce titre, le RSI effectue l'affiliation, le recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles, le versement des prestations, la maladie- maladie-maternité, les indemnités journalières, les retraites de base et complémentaire, l'invalidité-décès, l'action sanitaire et sociale en faveur des actifs et des retraités, le contrôle médical et la médecine préventive.

La Carsat, premier régime de retraite de base, exerce 3 grandes missions de service public : préparer et payer la retraite des salariés du régime général, accompagner les assurés en difficultés et prévenir et tarifier les risques professionnels. Sur 8 des 13 départements de la région Occitanie, la Carsat Midi Pyrénées couvre 587 058 retraités. Relevant de deux établissements publics (la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie), la Carsat Midi Pyrénées intervient auprès des assurés fragilisés du régime général (actifs et retraités) via son service social ou son action sociale ; cette complémentarité permet notamment une prise en charge singularisée et globale des retours à domicile après hospitalisation.

Un partenaire clé Le Centre hospitalier universitaire (CHU)



Au cœur de la région Occitanie ouest, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse est la structure sanitaire de référence. Constitué de plusieurs sites répartis au nord et au sud de la ville, le CHU de Toulouse est le premier employeur de la région, accomplissant ses missions de soins, de prévention, d'enseignement et de recherche avec le concours de 3 000 médecins et 12 000 personnels hospitaliers (soit plus de 15 000 personnes au service de la santé).

Il prend en charge plus de 270 000 malades et 800 000 consultants chaque année, ce qui le situe au 4ème rang des hôpitaux français. Seul CHU de la région Occitanie ouest, les soins de recours représentent plus de 50 % de son activité, grâce à des plateaux techniques et des équipes de très grande qualité.

Le mot de Valérie Pons-Pretre, Directeur Délégué Pôle Gériatrie

« Favoriser le retour à domicile des retraités fragilisés après une hospitalisation est un sujet de santé publique majeur d'abord et surtout pour le retraité et son état de récupération, mais aussi pour un établissement de santé en matière de réduction des Durées moyennes de séjour (DMS).

C'est également un sujet de prévention, dont le CHU de Toulouse et les équipes de Gériatrie du Pr. VELLAS se sont emparés depuis plusieurs années maintenant, et pour lequel les caisses de retraite sont des opérateurs reconnus.

Il s'agit, en effet, de prévenir la iatrogénie hospitalière : 10 à 30 % de la perte d'autonomie d'un sujet âgé est liée à l'hospitalisation, et plus précisément à la « part non liée à la maladie » dans la part totale du déclin observé chez le sujet hospitalisé.

C'est cette part de perte d'autonomie, non liée à la maladie, qui correspond à la définition de la iatrogénie hospitalière, et pour l'éviter, ce retour aux habitudes de vie et à une mobilité précoce doivent être privilégiés.

L'ARDH s'inscrit vraiment dans cette démarche et dans la prévention de la fragilité, car au-delà du GIR 5 et 6 du bénéficiaire (c'est-à-dire un niveau de perte d'autonomie avant ou après hospitalisation), ce qu'il faudra arriver à objectiver c'est cliniquement l'état de fragilité grâce à une échelle d'évaluation clinique.

Et ainsi la boucle sera bouclée avec un partenariat fort qui s'officialise aujourd'hui. Par l'appui financier que représente l'ARDH les trois régimes de retraite favorise la précocité du retour à domicile pendant que le plan de prévention personnalisé, proposé par la structure hospitalière, permet un suivi de récupération post-hospitalisation chez le retraité. »

